

---

## ORDRE du JOUR

---

### Conseil communautaire du MERCREDI 22 FÉVRIER 2023

\*\*\*\*\*

**- I - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION - rapporteur : Madame CADI**

- 1.1. Extension de la pépinière d'entreprises Créacité : présentation du programme
- 1.2. Extension de Créacité : mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Beaujolais Saône Aménagement

**- II - TOURISME - rapporteur : Monsieur LIEVRE**

- 2.1. Itinéraire cyclotouristique V50 - La Voie Bleue Moselle-Saône - Convention avec le Département de l'Ain et la commune de Jassans-Riottier pour la création d'un aménagement modes doux sur la RD 933b

**- III - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, HABITAT, MOBILITÉS - rapporteur : Monsieur de LONGEVIALLE**

- 3.1. Lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Copropriété Dégradée (OPAH-CD) de la résidence du Chardonneret

**- IV - DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ENVIRONNEMENT - rapporteur : Monsieur ROMANET-CHANCRIN**

- 4.1. Convention cadre d'animation 2023 entre la CAVBS et l'Agence Locale de la Transition Énergétique du Rhône (ALTE69) pour un accompagnement dans le déploiement de la stratégie de transition énergétique de la CAVBS

**- V - EAU ET ASSAINISSEMENT, GEMAPI ET RIVIERES**

- 5.1. Modification des statuts de l'EPTB Saône et Doubs - **rapporteur : Monsieur MATRAY**
- 5.2. Modification du règlement d'assainissement non collectif - **rapporteur : Monsieur DUMONTET**
- 5.3. Tarifs SPANC 2023 - **rapporteur : Monsieur DUMONTET**

**- VI - PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN, CONTRAT DE VILLE, COHÉSION SOCIALE**

- 6.1. Politique de la Ville : convention de mise en œuvre d'actions Politique de la ville et Cohésion Sociale 2023 à intervenir entre la CAVBS et l'association 'Le Transit' - **rapporteur : Madame BAUDU-LAMARQUE**
- 6.2. Politique de la ville : convention de mise en œuvre d'actions Politique de la ville et Cohésion Sociale 2023 à intervenir entre la CAVBS et l'Association A.I.D.E - **rapporteur : Madame BAUDU-LAMARQUE**
- 6.3. Politique de la ville : convention de mise en œuvre d'actions Politique de la ville et Cohésion Sociale 2023 à intervenir entre la CAVBS et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) - **rapporteur : Monsieur AURION**

**- VII - CULTURE ET PATRIMOINE - rapporteur : Madame BERTHOUX**

- 7.1. Tarifs de billetterie des musées communautaires
- 7.2. Tarifs de l'espace boutique du Musée Claude Bernard
- 7.3. Tarifs de l'espace boutique du musée Le Prieuré
- 7.4. Convention entre la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône, la Ville de Villefranche-sur-Saône et la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées pour la mise en œuvre du label 'pays d'art et d'histoire du Beaujolais'
- 7.5. Convention entre la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône, la Ville de Villefranche-sur-Saône, la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres Dorées et l'Office de Tourisme Destination Beaujolais dans le cadre du Pays d'art et d'histoire du Beaujolais
- 7.6. Tarifs du Conservatoire à rayonnement intercommunal

**- VIII - FINANCES - rapporteur : Monsieur DUTHEL**

- 8.1. Demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) 2023.

**- IX - COMMANDE PUBLIQUE - rapporteur : Monsieur DUTHEL**

- 9.1. Adhésion à la centrale d'achat RESAH (Réseau des Acheteurs Hospitaliers)

**- X - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - rapporteur : Monsieur RONZIERE**

- 10.1. Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône au syndicat mixte des eaux du centre Beaujolais
- 10.2. Dissolution du pôle métropolitain : liquidation et répartition entre les collectivités et EPCI membres.
- 10.3. Convention financière annuelle 2022 relative au Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- 10.4. Approbation du principe de délégation du service public pour l'exploitation du complexe aquatique de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dit Le Nautile
- 10.5. Décisions du Président et du Bureau prises en application de l'article L 5211.10 du CGCT
- 10.6. Désignation du lieu du prochain Conseil communautaire